

# Site LGD Développement à Limeil-Brévannes

## RAPPELS

Suite aux non-conformités relevées à partir de l'année 2009 lors des visites d'inspection et en application de l'article L.514-1 du code de l'environnement, la société LGD Développement a été conduite à suspendre son activité par arrêté préfectoral du 15 novembre 2010.

Les arrêtés préfectoraux du 25 Mai 2011 puis du 03 Août 2011 ont confié à l'ADEME la maîtrise d'ouvrage de l'opération de mise en sécurité du site. Après mise en concurrence, deux prestataires ont été retenus pour accompagner l'ADEME dans sa mission : GRS Valtech et Burgeap.

Les opérations sont en cours sur le site depuis le 17 juin 2011. Une première lettre d'information diffusée en décembre 2011 a fait état des interventions en cours et à venir. Cette seconde lettre a pour objet d'informer sur l'avancée des opérations et sur les résultats des mesures environnementales menées.

## DÉSTOCKAGE DES DÉCHETS

Les installations de chantier sont maintenant terminées. Elles comportent :

- Une plateforme étanche et stable, d'environ 6 000 m<sup>2</sup>, permettant l'extinction et le tri des déchets déstockés du massif. Cette plateforme est équipée d'un système de récupération relié à un dispositif de traitement des eaux.
- Une installation de stockage des macro-déchets, divisée en alvéoles spécifiques à chaque type de déchets nécessitant une filière de traitement adaptée. Cette installation est également équipée d'un dispositif de récupération des eaux permettant son recyclage.
- Les installations de bureaux, de réfectoires, de vestiaires et de sanitaires réservées au personnel du chantier, comprenant un local de stockage des équipements de protection.

Après les travaux de mise en œuvre, de raccordement et de préparation de ces installations de chantier, les premiers déchets ont été évacués du site le 19 décembre 2011.

Lors des opérations de manipulation des déchets, un arrosage permanent est réalisé de manière à :

- prévenir les départs de feu liés à l'apport rapide d'oxygène dans le massif déjà porté à haute température ;
- rabattre les poussières et fumées.



## DÉSTOCKAGE DES DÉCHETS (suite)

Tous les déchets évacués jusqu'à présent entrent sous la dénomination de « Déchets non dangereux ». Ils ont été transférés pour traitement dans les installations suivantes (données au 31 décembre 2011) :

<b>CAPOULADE</b>	Isle Meldeuse	7 375,90 tonnes
<b>REP</b>	Bouqueval	421,45 tonnes
<b>REP</b>	Claye Souilly	21,40 tonnes

Volume total	Volume total réalisé	Volume estimé à fin janvier 2012
Déchets déstockés	23 000 m <sup>3</sup> environ	70 000 m <sup>3</sup>
Déchets évacués	9 000 m <sup>3</sup>	entre 50 000 m <sup>3</sup> et 55 000 m <sup>3</sup>



## GESTION DES DÉCHETS AMIANTÉS

Afin de préciser les modalités d'extraction et les filières de traitement des déchets éventuellement amiantés, un mode opératoire relatif à la caractérisation de l'amiante a été mis en œuvre.

### Mode opératoire :

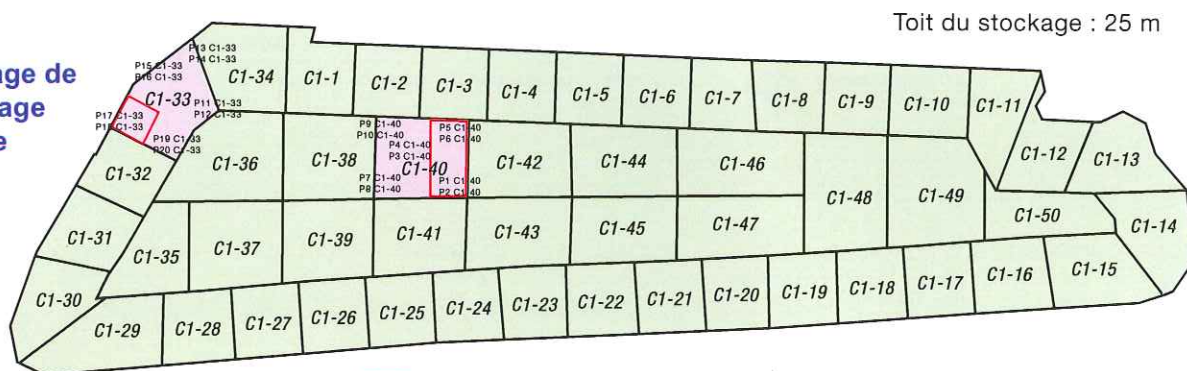
- ▶ Définition de 50 mailles de 1 000 m<sup>2</sup> sur le stock de déchets.
- ▶ Prélèvement sur chaque maille par un expert de la société de contrôle Bureau Veritas, certifié dans le domaine de l'amiante.
- ▶ Analyse des échantillons en laboratoire, agréé par le COFRAC (échantillons réalisés sur des stocks de 1 m<sup>3</sup> représentatifs de la maille investiguée).

### Résultats obtenus :

- ▶ Présence de faibles traces d'amiante liée, en deux points.
- ▶ Réalisation de 20 analyses complémentaires sur ces deux zones redécoupées en 10 mailles de 200 m<sup>2</sup>.
- ▶ Confirmation d'une faible présence de déchets contenant de l'amiante liée, sur trois mailles uniquement.

Les zones identifiées comme comportant de l'amiante seront traitées par une société agréée spécialisée en gestion d'amiante.

Plan de maillage de l'échantillonnage de la première couche



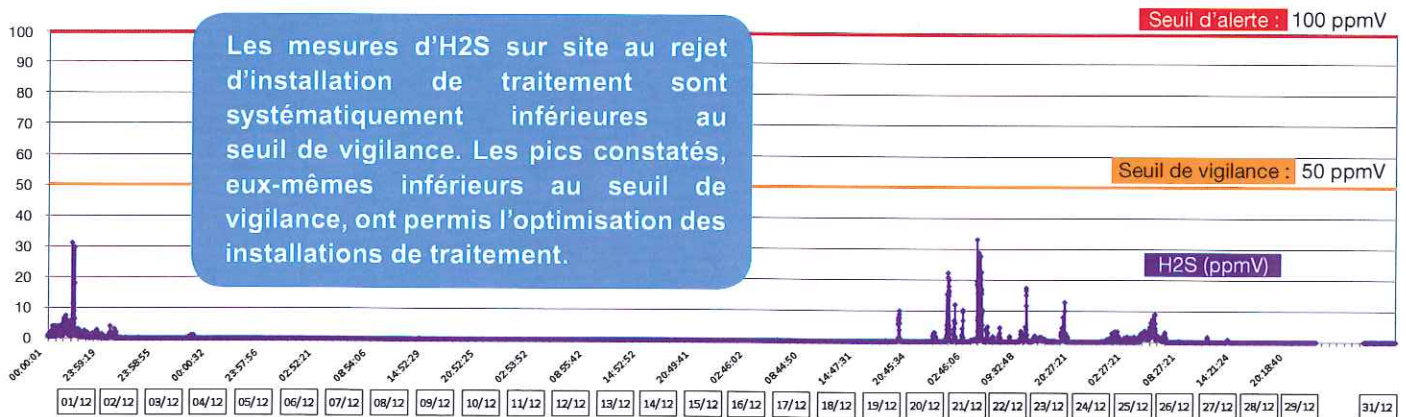
Zone présentant des traces de fibres d'amiante de type chrysotile

Echelle : 50 m  
10 m

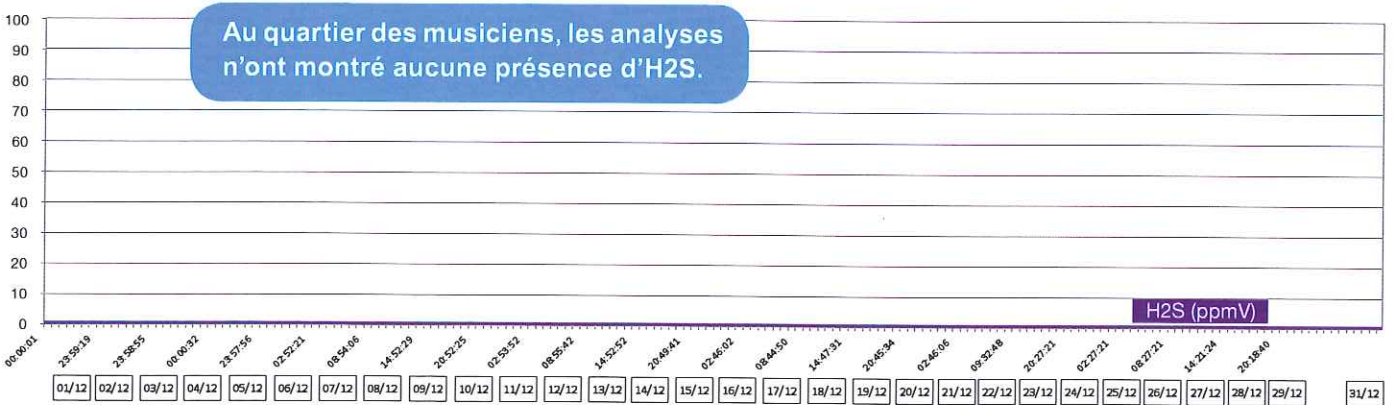


# LE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

## Rejet au réseau, H2S (ppmV) dans le regard, décembre 2011



## Quartier des musiciens, H2S (ppmV), décembre 2011



	Périmètre d'étude	Résultats
<b>Analyse des eaux souterraines</b> 	En trois points situés à proximité du site.  Prélèvements et analyses une fois par mois.	Qualité des eaux stable depuis la première campagne réalisée le 1 <sup>er</sup> Juillet 2011.  Quelques dépassements des seuils de potabilité, sans incidence sanitaire car la nappe n'est pas exploitée localement pour l'eau potable, pour la somme des HAP, le benzène, l'arsenic et le nickel.
<b>Suivi du H2S dans le réseau des eaux pluviales</b> 	Mise en place de 4 sondes de mesure en continu du H2S à proximité du site et à proximité des zones habitées.  Analyse toutes les 4 minutes.	Bon fonctionnement de la station de traitement des eaux issues de l'arrosage du tas de déchets.  Absence de risque pour la santé.
<b>Analyse d'air</b> 	En un point du site.  En deux points à proximité des habitations.  A une fréquence mensuelle.	Concentrations des composés mesurés inférieures aux valeurs de référence > pas de risque sanitaire.  Pas de dégradation des teneurs sur le site et dans le voisinage (gamme de concentration identique dans le temps).



## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

### 2011

### 2012

#### Août

- ▶ préparations des interventions

#### Septembre

- ▶ organisation des travaux et libération des parcelles nécessaires au tri et au stockage temporaire des déchets

#### Octobre-Nov.

- ▶ aménagement des aires de stockage et de tri

#### Décembre

- ▶ démarrage du déstockage et de l'enlèvement des déchets

#### Janvier-Févr.

La fin des opérations sur site est prévue vers la mi mai 2012



Les déchets sont transférés vers différents centres de traitement autorisés. Ci-dessus : vue générale du centre de Gargenville

### L'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

